

Admission des immigrants aux ordres professionnels : Le secteur de la santé sera plus accessible aux travailleurs formés à l'étranger

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault, et le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Yvon Marcoux, ont fait part d'avancées majeures réalisées en collaboration avec les ordres professionnels afin d'améliorer et d'adapter leurs pratiques aux réalités de l'immigration au Québec.

Faisant écho aux recommandations récentes de l'Equipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, le MICC a conclu cinq nouvelles ententes avec des ordres professionnels du secteur de la santé.

Modification du code des professions

De plus, tel qu'annoncé le 10 mai dernier, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Yvon Marcoux, a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant le Code des professions.

Ce projet de loi vise à donner de nouveaux outils aux ordres professionnels en leur permettant de déli-

vrer trois nouvelles formes de permis, et ce, dans le but de faciliter l'intégration professionnelle des travailleurs formés hors Québec.

Ce projet de loi prévoit également qu'une décision portant sur une telle équivalence devra être révisée par des personnes distinctes de celles qui l'auront rendue.

« Ces nouveaux partenariats concernant des professions de la santé, ajoutés aux modifications du Code des professions, donneront aux personnes immigrantes la possibilité de mettre à profit leurs compétences professionnelles plus rapidement et plus facilement et de contribuer ainsi à l'essor du Québec, a déclaré la ministre Lise Thériault.

Ces résultats concrets sont l'aboutissement de nos efforts constants, au cours des trois dernières années, et de l'engagement actif de tous les intervenants du système professionnel ».

« Depuis 2003, notre gouvernement s'est engagé à prendre les mesures nécessaires afin de reconnaître la formation et les diplômes des personnes formées à l'étranger. Aujourd'hui, nous concrétisons une fois de

plus nos engagements et démontrons notre préoccupation à faciliter l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes », a précisé le ministre Yvon Marcoux.

Priorité établie lors du Forum des générations, en 2004, l'accès des personnes immigrantes aux professions régies par les ordres professionnels a également été reconnu par l'attribution, dans le dernier budget gouvernemental, d'une enveloppe additionnelle de 4 M\$ au portefeuille du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Ententes signées avec plusieurs ordres professionnels

Les ententes annoncées le 12 mai dernier sont signées par les ordres professionnels régissant la pratique des acupuncteurs, des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des technologues médicaux ainsi que des technologues en radiologie. Ces organismes recevront des contributions financières totalisant 202 090 \$, afin de mettre en oeuvre de nouveaux outils d'information, de formation, d'évaluation et de reconnaissance des formations acquises à l'étranger.

L'entente conclue avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec concerne un échange mutuel d'expertise entre le Service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec du MICC dans le but de simplifier les démarches d'évaluation des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation.

Depuis les dernières années, les ordres professionnels du Québec enregistrent une augmentation importante du nombre de demandes de reconnaissance d'équivalence de diplômes et de formation soumises par des personnes formées à l'étranger. Ainsi, pour l'ensemble des professions régies, le nombre de demandes est passé de 731, en 1997-1998, à près de 4 000 en 2004-2005, selon les données recensées par le Conseil interprofessionnel du Québec.

MONTREAL, le 12 mai /CNW Telbec/

Source : Marie-Hélène Paradis
Attachée de presse

Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Réunis en Conseil général les 5, 6 et 7 mai dernier à Trois-Rivières, plus de 600 militantes et militants du Parti libéral du Québec ont notamment discuté de changements climatiques, de ressources énergétiques et de développement durable.

À cet égard, le Conseil général du PLQ a adopté une résolution cadre : Le Québec dans un contexte de changements climatiques : un modèle énergétique et de développement durable.

Pour le chef du Parti libéral du Québec et premier ministre, M. Jean Charest, « l'énergie, c'est notre histoire, notre savoir, notre futur, notre force et notre richesse. C'est donc notre responsabilité. La stratégie de développement énergétique établit comme premier objectif d'assurer la sécurité énergétique des Québécois. Cette stratégie affirme pour la première fois, sans ambiguïté, la volonté du Québec d'exporter de l'électricité, de créer de

la richesse, de soutenir notre croissance économique, tout en garantissant aux Québécois des tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord. »

Le Québec dans un contexte de changements climatiques un modèle énergétique et de développement durable

De son côté, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a présenté aux militantes et aux militants du PLQ les grandes lignes du projet de loi 23 permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréo-touristiques.

« À l'invitation du Parti, j'ai accepté de présenter le projet du gouvernement aux militants. À cha-

que fois que j'ai l'occasion de l'expliquer, les gens en comprennent le bien-fondé et se l'approprient. Je le répète, le statu quo n'est pas acceptable ! Ce n'est

pas le rôle du gouvernement d'exploiter un centre de ski et un club de golf. Et contrairement aux solutions qu'envisageait le PQ, lesquelles prévoyaient la construction de 1400 condos, d'un deuxième terrain de golf de 18 trous en plus d'un restaurant au sommet du mont Orford, notre solution permettra de mieux protéger la biodiversité de la montagne, de doubler la superficie du parc national et de maintenir les activités récréotouristiques », a déclaré M. Béchar.

Soulignons que la Commission politique de la région de l'Estrie a déposé une résolution à caractère politique visant à appuyer le projet du gouvernement. Les militants ont appuyé massivement cette résolution.

« Notre Parti est en pleine santé. Notre bilan est exceptionnel. Nous avons une équipe de députés et ministres dynamique, compétente, motivée et passionnée. Nous avons un chef déterminé qui a des ambitions pour tous les Québécois. Un chef qui guide les Québécoises et les Québécois dans des décisions difficiles. Un chef qui garde le cap sur les réalisations de nos objectifs électoraux », a conclu le président du Parti libéral du Québec, M. Marc-André Blanchard.

Source :

Luc Berthold

Directeur des communications par intérim Parti libéral du Québec.